

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20241128-140

	Service	Finances	
	Matière	7.3	Finances locales – Emprunts
Objet	Souscription d'un contrat de prêt sur le budget annexe de l'assainissement		
Attributaire	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal d'Ussel n° DL20200705-012 en date du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire ;
- Considérant les inscriptions budgétaires au compte 1641 ;
- Considérant la nécessité de financer les investissements 2024 du budget annexe de l'assainissement, notamment le renouvellement de réseaux, du collecteur pour le secteur gare et l'achat de matériel spécifique.

Décide,

Article 1 : De souscrire un contrat d'emprunt avec l'établissement bancaire **Crédit Agricole Centre France** pour un montant de 300.000,00 €.

Article 2 : Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Montant : 300.000,00 €

Durée d'emprunt : 30 ans

Taux : taux fixe 3.73 %

Amortissement : constant

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté soit 300,00 €

Versement des fonds : Déblocage possible à tout moment en tout ou partie avant le 22/11/2025 avec déblocage automatique des fonds à cette date correspondant à la mise en amortissement du prêt

Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle et l'envoi d'un courrier au Prêteur

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 28 novembre 2024



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE